

# ÉCOLE AU COEUR DE L'ÎLE

566 chemin Linshart  
Comox, C.B. V9M 2K8

Téléphone (250) 339-1848  
Télécopieur (250) 339-1852  
Direction : Stéphane LeBlanc  
Direction adjointe : Marc Vézina



Une école du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

---

---

## GUIDE DE L'ÉLÉMENTAIRE

Bienvenue au programme élémentaire de l'école Au-cœur-de-l'île.

Afin de bien connaître notre mode de fonctionnement et notre code de vie, ainsi que d'adhérer à notre mission et à nos valeurs, veuillez lire ce guide avec votre enfant et le consulter régulièrement au besoin en cours d'année.

Dans le but d'offrir la meilleure chance de réussite possible à votre enfant, il est essentiel de l'encadrer dans son cheminement scolaire. Pour appuyer votre enfant dans son apprentissage, vous avez la responsabilité de :

- Valoriser la langue française à la maison;
- Vous assurer que votre enfant ait suffisamment de sommeil (8 à 10 heures);
- Voir à la bonne santé de votre enfant (hygiène, alimentation, suivis médicaux, activité physique);
- Vous assurer que votre enfant soit présent et ponctuel à l'école;
- Prévoir un espace et un temps calme et propice à l'étude et aux devoirs à la maison;
- Assurer les suivis pertinents pour les travaux à la maison (vérifier l'agenda, le site web de l'école, rappels de ne pas attendre à la dernière minute pour les projets)
- Vous assurer que votre enfant ait tout le matériel scolaire pour travailler;
- Communiquer vos inquiétudes au personnel concerné;

**Nos valeurs** : Réussite, respect, francité, autonomie

**Notre mission** : L'école Au-cœur-de-l'île s'engage à offrir une éducation de haute qualité en promouvant le goût d'apprendre dans un milieu francophone.

L'école encourage chacun à partager ses talents et ses habiletés tout en valorisant les diverses cultures.

L'école s'engage à soutenir la culture francophone dans la vallée de Comox.

L'école s'engage à créer un climat sécuritaire où chaque élève peut vivre des défis tant personnels qu'académiques et sociaux dans un encadrement positif et constructif.

## **Guide de fonctionnement**

- 1- **Présences, retards et départs pendant la journée** : Une présence continue à l'école est une condition de base à la réussite scolaire des élèves. Si votre enfant doit s'absenter de l'école, nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école qui est ouvert du lundi au vendredi entre 8 h et 15 h 30. Vous pouvez également laisser un message en tout temps si la secrétaire n'est pas disponible au répondeur de l'école en appelant au 250-339-1848
- 2- **Bulletins scolaires** : L'année scolaire se divise en trimestres (trois périodes d'évaluation) à la fin desquels les élèves recevront un bulletin formel donnant une cote (1, 2 ou 3 pour la maternelle à la 3<sup>e</sup> année) et une note en lettres (A, B, C+, C, C- ou I) pour les cours de la 4 à la 6<sup>e</sup> année) avec des commentaires sur ce que votre enfant a fait et réussi et ce qu'il doit améliorer. En plus de ces trois bulletins formels, vous recevrez deux bulletins informels pour vous donner un aperçu du cheminement de votre enfant pour ses efforts, ses habitudes de travail et son comportement. Les rencontres formelles parents-enseignants sont organisées en octobre mais des rencontres informelles sont toujours possibles.

La note finale des élèves de 4 à la 7<sup>e</sup> année pourrait être la moyenne des trois trimestres dépendamment des évaluations par les enseignants-titulaires.

**3. Casiers** : Chaque élève aura droit à un espace-casier et devra s'assurer que son espace respecte celui des autres en tenant ses effets personnels en ordre.

#### **4. Ponctualité et attente**

Les élèves et les enseignants ont le droit à des cours sans interruption durant les sessions de travail.

Chaque élève a donc la responsabilité d'être ponctuel à ses cours afin de pouvoir participer pleinement aux activités d'apprentissage. Il est important que votre enfant arrive en classe à l'heure et il serait souhaitable d'aviser la secrétaire de l'école en cas de retard ou absence. Si possible écrire également un courriel à l'enseignant/e de votre enfant pour l'aviser.

**Procédures** : Pour tout retard, l'élève devra se présenter au secrétariat immédiatement pour chercher un billet de retard.

Les parents qui viennent chercher leur enfant avant la fin des classes devraient passer par le secrétariat. La secrétaire communiquera avec l'enseignant/e. Les parents sont demandés de ne pas se rendre directement dans la classe pour ne pas interrompre le cours.

#### **5. Absences**

Les élèves ont la responsabilité de reprendre les notes de cours et les travaux manqués lors de leur absence.

Absences prolongées :

- Lorsqu'un élève doit s'absenter pour des raisons de maladie, l'école a la possibilité d'offrir l'école à domicile ou au centre hospitalier. Si vous vous retrouvez dans cette situation, veuillez communiquer avec la direction.

- Lorsqu'un élève s'absente pour un voyage ou autre, l'enseignant/e accumulera le travail fait durant l'absence prolongée. La responsabilité de couvrir le matériel reviendra à la famille. L'enseignant/e n'est pas tenu(e) de préparer des trousseaux d'enseignement pour les élèves avant le départ ni d'évaluer l'enfant à son retour.
- L'enseignant/e pourra vous donner un aperçu des objectifs qui seront couverts durant l'absence de votre enfant et vous prêter les manuels scolaires.

Ni l'école ni la salle de classe ne seront en mesure de changer le calendrier d'activités pour accommoder les élèves qui prennent des vacances prolongées (vacances d'hiver, vacances de printemps, vacances d'été, etc.). Souvent, il y a des activités spéciales qui sont planifiées dans les semaines qui précèdent les longs congés.

▪

**6. Absences non motivées** : Une absence non motivée signifie que l'école n'a reçu aucune information verbale ou écrite de la part du parent concernant l'absence de son enfant.

**7. Assiduité** : Les élèves se présentent en classe, prêts à participer aux activités d'apprentissage. Les élèves arrivent en classe avec le matériel requis pour le cours (crayons, stylos, cahiers, agenda, feuilles lignées, manuels, ordinateur, etc.).

**8. Devoirs et travaux à la maison** : Les travaux à la maison sont une extension des activités d'apprentissage et servent à renforcer ce qui a été vu en classe. De plus, les devoirs et leçons servent à développer de bonnes habitudes de travail que l'élève conservera pour la vie. Si votre enfant n'a pas pu faire ses devoirs pour une raison valable, nous vous demandons de mettre un mot dans l'agenda. Même si les enfants ne travaillent pas tous à la même vitesse et n'ont pas la même capacité à accomplir le travail scolaire, voici un guide de temps par niveau pour les devoirs :

1<sup>re</sup> année 15 à 20 minutes  
 2 et 3<sup>e</sup> année 20 à 30 minutes  
 4 à 5<sup>e</sup> année 30 à 45 minutes  
 6<sup>e</sup> année 30 à 60 minutes

**9. Code vestimentaire** : Chaque élève a la responsabilité de se vêtir de façon appropriée à un milieu scolaire et selon la température extérieure. Une inspection des vêtements pourrait être faite à la maison avant le départ des enfants.

Attentes des vêtements : des chandails tubes, des camisoles à petites bretelles, des chandails trop décolletés ou trop courts, ainsi que les camisoles de garçons mettant en évidence les aisselles;

- des jupes ou shorts trop courts (seulement la longueur mi-cuisse sera permise);
- des pantalons à taille basse mettant les hanches ou les sous-vêtements en évidence.

Conséquences : Les élèves qui ne seront pas habillés de façon appropriée ne seront pas admis en classe. Ils pourront :

- Communiquer avec leurs parents pour avoir des vêtements de rechange; ou
- Porter des vêtements prêtés par l'école qu'ils devront laver et rapporter à l'école dès le lendemain.

## **10. Port du chapeau à l'intérieur :**

Le port du chapeau dans la salle de classe est déconseillé, mais reste à la discrétion du personnel enseignant.

**11. Cellulaire et équipement électronique** : Les appareils cellulaires sont pour l'utilisation en cas d'urgence, ils doivent être rangés dans les casiers. Les élèves n'ont pas la permission d'utiliser leurs appareils cellulaires pendant les heures de classe ainsi que leur équipement électronique, sauf si l'enseignant le permet. Les élèves qui utilisent les appareils cellulaires ou électroniques pendant les heures de classe pourront, après avertissement, perdre leurs appareils et devront rencontrer la direction.

**12. Utilisation d'Internet** : L'accès à Internet et au courriel est un privilège qui peut être révoqué. Les services informatiques seront utilisés à des fins pédagogiques. Les élèves doivent s'abstenir de naviguer sur Internet sans la permission de l'enseignant/e.

Aucun jeu ne pourra être accédé via les ordinateurs de l'école sans la permission de l'enseignant/e responsable ou de la direction de l'école.

**13. Voyages et sorties éducatifs** : La permission des parents pour les sorties et les voyages éducatifs des enfants est indispensable. Lors d'une sortie, l'élève doit démontrer un comportement respectueux et coopératif.

**14. Alimentation** : L'école Au-cœur-de-l'île est une école où l'on décourage l'apport des arachides et des noix dans les lunchs car certains élèves fréquentant l'école souffrent d'allergies sévères.

**15. Aires de repas** : Les élèves ont le droit de manger dans des aires de repas propres et sécuritaires. Il est de la responsabilité de l'élève de nettoyer derrière lui après son repas, de jeter ses déchets dans les poubelles, de bien nettoyer les articles de cuisine fournis par l'école, de recycler les contenants et les aliments aux endroits appropriés.

**16. Transport scolaire** : Afin de prévenir les accidents, les enfants doivent rester assis(e) et respecter les consignes du conducteur ou de la conductrice). Les comportements indésirables pourraient résulter en perte du privilège d'usage du transport scolaire. Des dommages faits aux équipements seront payés par les parents de l'élève. Les parents sont demandés d'avertir l'école par courriel ou en téléphonant de tout changement d'horaire de leurs enfants, si possible, une journée à l'avance.

**17. Effets personnels** : Malgré le fait que l'école préconise le respect du matériel des autres, l'école ne peut être responsable de bris, vol ou perte d'effets personnels. Nous encourageons les élèves à ne pas apporter d'objets de valeur à l'école. Nous demandons aux parents de bien identifier tous les effets personnels de vos enfants.

**18. Utilisation du téléphone :** Dans un cas urgent ou spécial, il est permis aux élèves d'utiliser le téléphone près du secrétariat ou de sa classe, cependant, ils doivent demander la permission à un adulte. Nous ne permettons pas l'organisation d'activités sociales, avec le téléphone, sur le temps de classe.

**19. Agenda scolaire :**

Chaque élève de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année achète un agenda scolaire. C'est un outil de communication important entre la maison et l'école. Nous demandons aux parents de vérifier l'agenda tous les soirs et de s'assurer que les devoirs ou autres activités soient complétés. N'hésitez pas à utiliser l'agenda pour communiquer avec l'enseignant/e de votre enfant.

**Code de vie**

À l'école Au-cœur-de-l'île, nous croyons que la conduite appropriée des élèves, fondée sur le respect de soi-même, le respect d'autrui, le respect de la propriété et de l'environnement ainsi que le respect de la langue française à l'école, est essentielle pour faire de nos élèves des citoyens et des citoyennes responsables. Le respect et le sens des responsabilités sont les valeurs fondamentales à la base de notre code de vie. Chacun des enfants doit se montrer coopératif, courtois et respectueux.

Croyant que l'apprentissage est favorisé dans un milieu sain et sécurisant, l'école met en place le code de vie qui suit. Nous vous prions de le lire attentivement et d'en discuter avec votre enfant. L'appui des parents ne fera que renforcer la mission de l'école.

Les attentes seront présentées aux élèves en début d'année et seront revues régulièrement, en classe, en cours d'année. Il va de soi que nous ferons tout pour encourager et valoriser les bons comportements. Nous devons par contre prévoir un système de conséquences pour les élèves qui ne respecteront pas le code de vie de l'école. Ces conséquences permettront aux autres élèves de bénéficier d'un milieu d'apprentissage sain, mais aussi de

responsabiliser les élèves fautifs, toujours dans le but de former des citoyens et des citoyennes responsables.

Ce code de vie précise les droits et les responsabilités des élèves de l'école Au-cœur-de-l'île. Il a pour but de guider l'élève dans ses efforts de civisme scolaire.

### **Mes droits**

- J'ai le droit de recevoir une bonne éducation en français.
- J'ai le droit d'être en sécurité.
- J'ai le droit d'être respecté pour qui je suis.
- J'ai le droit de m'exprimer et d'être écouté respectueusement.
- J'ai le droit à un espace de travail et de loisir.

### **Mes responsabilités**

Je parle français et je participe à la culture francophone.

Je m'engage dans mes apprentissages.

J'assure ma sécurité et celle des autres.

J'agis sans déranger, insulter ou harceler ceux qui m'entourent.

Je suis respectueux en tout temps, envers moi-même et les autres.

Je respecte l'espace que l'on m'offre, mes biens personnels et ceux des autres.

### **À l'école Au-cœur-de-l'île, les comportements suivants ne sont pas tolérés.**

- Intimidation physique, verbale ou psychologique (incluant la cyber-intimidation), la discrimination et l'exclusion.
- Représailles envers l'individu qui a dénoncé une mauvaise action.
- Agression verbale et physique (bagarre, abus physique, etc.)
- Opposition directe à l'autorité.
- Lancer des objets (comme des pierres, des bâtons, des boules de neige, etc.)
- Vol ou destruction intentionnelle des biens ou de la propriété d'autrui (vandalisme).

- Courir dans les corridors.
- Quitter le terrain de l'école sans permission.
- Laisser trainer des ordures.
- Possession, utilisation ou distribution d'armes ou de substances illégales (alcool, drogues, cigarettes).

**En cas d'infractions mineures, je vais probablement :**

- Recevoir un avertissement verbal.
- Résoudre le problème avec mes pairs.
- Rencontrer l'adulte responsable des comportements pour discuter de ma mauvaise action et réviser les attentes et les règlements du code de vie
- Rencontrer la direction avec ou sans mes parents selon la gravité de mon acte.
- Recevoir de l'aide afin de développer des habiletés sociales et des outils pour intervenir.

**En cas d'infractions majeures, les conséquences suivantes s'ensuivront soit :**

- Une suspension interne à l'école.
- Une suspension externe formelle avec retour accompagné des parents.
- Une intervention de la police en fonction des circonstances.

La direction fera le suivi auprès de toutes les personnes concernées (les parents de l'instigateur et de la victime, les responsables du conseil scolaire et les autorités policières).

Certaines étapes peuvent être annulées selon le degré de gravité du comportement.

## Contrat de la famille

Je \_\_\_\_\_(élève de \_\_\_\_ année), déclare avoir pris connaissance du guide de l'élémentaire et du code de vie de l'école Au-cœur-de-l'île. Je comprends mes responsabilités, les attentes académiques et au niveau de mon comportement. J'accepte également les conséquences annoncées pour toute infraction au code de vie.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date